

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

TROISIÈME COMMISSION
64e séance
tenue le
lundi 30 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 64e SEANCE

Président : M. RITTER (Panama)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.3/42/SR.64
8 décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

87-57425 0115T (F)

4p.

/...

15. Après un débat de procédure, auquel prennent part M. GOLEMANOV (Bulgarie), M. AGUILAR (Guatemala), M. GALAL (Egypte), M. MOYA PALENCIA (Mexique), Mme MUKHERJEE (Inde), M. TROUVEROY (Belgique) et M. QUINN (Australie), le PRESIDENT suggère que la Commission adopte le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale prie les organes intergouvernementaux dans le domaine social de soumettre, s'ils ne l'ont pas encore fait, leurs vues et propositions à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, conformément à la décision 1987/112 du Conseil économique et social, en date du 6 février 1987."

En l'absence d'objection, il considérera que la Commission décide d'adopter le projet de décision.

16. Il en est ainsi décidé.

ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

17. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRESIDENT déclare que la Commission a achevé ses travaux pour la quarante-deuxième session.

La séance est levée à 12 h 35.

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



Distr.
GÉNÉRALE

A/C.3/42/SR.1-64/Corrigendum*
18 janvier 1989

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

ORIGINAL : FRANCAIS

TROISIÈME COMMISSION

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 1re A 64e SEANCES

Rectificatif

On trouvera dans le présent document les rectifications apportées par les délégations et le Secrétariat au texte français des comptes rendus analytiques des séances tenues par la Troisième Commission au cours de la quarante-deuxième session (A/C.3/42/SR.1 à 64). Après la publication du présent rectificatif, le texte desdits comptes rendus sera tenu pour définitif.

7e séance

Paragraphe 38, 2e et 3e lignes

Au lieu de dire qu'il manque de documentation. Au contraire, lire se prétendre privé d'informations sur ces sujets. De fait,

16e séance

Paragraphe 14

5e ligne : supprimer, dont la

Les deux dernières lignes doivent se lire pour contrebalancer celles qu'offre notamment la télévision.

19e séance

Page 9, paragraphe 34

Supprimer les 12e à 19e lignes

Paragraphe 72, 1re ligne

Le nom de l'orateur doit se lire Mme RØKKE

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

22e séance

Paragraphe 31, 3e ligne

Au lieu de que pour la lire que sont la

27e séance

Paragraphe 88, 90, 93 et 95, 1re ligne

Au lieu de République démocratique allemande lire République fédérale d'Allemagne

46e séance

Page de titre

Après l'énoncé du point 107, insérer les titres suivants :

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000

58e séance

Paragraphe 30 à 33

Substituer au texte actuel :

30. Mme FLOREZ (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant des Etats-Unis a manqué d'imagination dans sa réponse, se contentant de répéter ce que la délégation américaine a déjà dit maintes fois. Quant à l'allusion qu'il a faite personnellement au fils du représentant permanent de Cuba, la délégation cubaine estime que le représentant des Etats-Unis, dans l'ardeur qu'il met à défendre l'indéfendable personne de l'ancien Directeur de la CIA, s'en est pris avec bassesse et de façon indigne au représentant de Cuba. Mais aucun Cubain n'a quoi que ce soit à dissimuler et, comme il n'existe à Cuba aucun privilège d'aucune sorte, la justice s'applique de façon égale pour chacun, quel que soit l'auteur du délit et quels que soient ses parents. Les remarques du représentant des Etats-Unis sont d'un goût extrêmement douteux et témoignent d'un manque total de respect pour les membres de la Commission.

31. Le Gouvernement américain a toujours utilisé des formules incantatoires. Dans le passé, il était question de bon voisinage et d'Alliance pour le progrès; à présent, son slogan n'est rien moins que les droits de l'homme. Cependant, la politique impérialiste adoptée par les Etats-Unis à l'égard du monde, notamment de l'Amérique latine, demeure fondamentalement immuable. Tout est resté pareil, et la diplomatie du bâton, de la canonniers et du dollar sont toujours d'application, de même que la "loi de la jungle", le chantage et l'intimidation. Le slogan de l'actuel gouvernement, tout comme les précédents, sera aussi éphémère que le gouvernement lui-même, mais s'il

est une chose qui demeure, invariablement, c'est le mensonge. Si les Etats-Unis mènent à l'égard de Cuba une politique aussi aberrante et s'ils maintiennent avec une obsession forcenée une attitude hostile et agressive vis-à-vis de ce pays pour tout ce qui touche les relations internationales, c'est parce que le peuple cubain a exercé son droit à l'autodétermination et opté pour la voie du socialisme.

32. Il est paradoxal d'entendre le représentant des Etats-Unis parler des droits de l'homme à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, lancer des accusations à Cuba et la condamner, alors qu'il représente un gouvernement qui viole les droits de l'homme de la façon la plus grossière, cynique et impitoyable, non seulement à l'intérieur de ses propres frontières, mais également dans le reste du monde. On se demande comment ce représentant se permet d'invoquer les droits de l'homme alors qu'il incarne un système qui s'est approprié les terres des Indiens des Etats-Unis et a pratiquement exterminé ceux-ci, qui a réduit les Noirs africains en esclavage après avoir proclamé, dans sa Déclaration d'indépendance voici plus de 200 ans, que tous les hommes naissent libres et égaux et ont tous les mêmes droits, et qui les a maintenus dans cette condition pendant un siècle encore. Aujourd'hui, après 200 ans d'exploitation des minorités ethniques et nationales, les Noirs continuent d'être maltraités, ils reçoivent un salaire égal au tiers de celui des Blancs, ils ont un taux de mortalité infantile quatre fois supérieur à celui des Blancs et ils sont l'objet de harcèlements par la police et des groupes racistes. C'est à se demander si le Gouvernement américain a moralement le moindre droit de parler des droits de l'homme, lui qui est responsable de l'assassinat de millions de Vietnamiens et de dizaines de milliers d'êtres humains sous le régime raciste d'apartheid, du fait qu'il apporte son soutien inconditionnel au Gouvernement sud-africain, qui se rend complice de dizaines de régimes répressifs et fascistes dans le monde, qui a sur la conscience la mort des 40 000 Nicaraguayens tués dans la sale guerre qu'il livre perfidement à ce pays frère, et qui, depuis près de 90 ans, organise l'invasion des pays d'Amérique latine. Le gouvernement d'un pays qui a lancé des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki a-t-il par ailleurs le moindre sens moral?

33. Les Etats-Unis estiment que leur régime est véritablement démocratique et ils critiquent et cherchent à discréditer la démocratie cubaine. Mais quelle est la démocratie qui se fonde sur les énormes inégalités entre ses citoyens et de quelle démocratie s'agit-il lorsqu'on se trouve en présence d'un sans-abri et d'un millionnaire? Les hypocrites repus qui viennent parler de droits de l'homme comptent-ils pour rien le fait que la Révolution cubaine a aboli les jeux de hasard et la prostitution, qu'il n'y a plus à Cuba d'enfants déguenillés mendiant dans les rues et que l'analphabetisme a été éliminé? Une société qui a résolu ses problèmes sanitaires et réduit la mortalité infantile à 13,6 p. 1 000 - un des taux de mortalité infantile les plus faibles du monde - n'est-elle pas plus humaine? Où sont donc les valeurs humaines et démocratiques d'un système dans lequel un individu détient un tel pouvoir qu'il peut déclencher de sales guerres à l'insu du Congrès et de son peuple, voire provoquer l'holocauste du monde et sceller le destin de toute la population de la planète? Où est la valeur humaine et démocratique du système lorsqu'un individu ou une petite oligarchie peut décider d'amputer des programmes sociaux en faveur des pauvres, des malades, des Noirs et des minorités?